

# 8 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LATU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

Étaient présents : BAZILLE Éric ; BARC Laetitia ; FERREIRA Martine ; LATU Roland ; LONGEAU Stéphane ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PROTAT Clément

Absent excusé : FORTHIN Benjamin

Pouvoir : FORTHIN Benjamin à BAZILLE Eric

Secrétaire : BAZILLE Eric

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2024
2. Travaux dans le logement 1 de la mairie – demande de subvention
3. Projets d'investissement 2025
4. Point d'avancement :
  - Pont du Petit Allier
  - PLUi
5. Locations :
  - Information sur les mouvements de locataires
  - Remboursement par les locataires des frais d'entretien des pompes à chaleur
6. Signature d'une convention d'occupation précaire pour la parcelle B1480
7. Installation sécurité incendie à l'école – décision modificative
8. Remboursement pour l'achat d'une pompe à gasoil
9. Sorégies : convention de mécénat
10. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
11. Questions diverses

---

## 1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2024

Après une lecture succincte, le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2024 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

---

## 2- TRAVAUX DU LOGEMENT 1 DE LA MAIRIE

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les devis pour la rénovation et la création d'une chambre dans le logement n° 1 au-dessus de la mairie :

- **Menuiserie/ Maçonnerie/Sol/ Peinture** :

- EURL BABIN (Rom 79) : 9 263.86 € HT

- **Electricité** :

- Ent. GOURDEAU-GUILBAUD (Vivonne 86) : 1 635.00 € HT

**- Plomberie (installation chauffe-eau et douche) :**

- Ent. LONGEAU (Voulon 86) : 580.72 € HT
- Achat d'une douche : 499.17 € HT

M. le maire présente au conseil municipal le plan de financement :

<b><u>Dépenses</u> :</b>	<b>€ HT</b>
Menuiserie/maçonnerie	9 263,86 €
Electricité	1 635,00 €
Plomberie	580,72 €
Douche	499,17 €
	<hr/>
	<b>11 978,75 €</b>

<b><u>Recettes</u> :</b>	
C. C. Civraisien en Poitou (50%)	5 989,38 €
Commune (autofinancement)	5 989,38 €
	<hr/>
	<b>11 978,75 €</b>

M. le maire précise que la commune pourra bénéficier d'une subvention de la communauté de communes en 2025 de 50% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement ;
- autorise M. le maire à signer les devis présentés ;
- autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou.

Il présente ensuite le planning prévisionnel des travaux :

- logement 1 : à partir du 18 novembre et pour environ 2 semaines
- logement 2 : à la suite et pour environ 1 mois et demi

---

### **3 – PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025**

Deux idées sont évoquées :

- Rénovation de la salle des associations (toiture, portes, peintures, isolation, luminaires)
- Achat d'un tracteur

---

### **4- POINT D'AVANCEMENT**

➤ **Pont du Petit Allier**

L'estimation des travaux est de 1 million d'euros. Une subvention de 500 000 € est accordée par l'état dans le cadre du Plan National des Ponts. Des demandes de DETR ont été faites par les communautés de communes.

La commune de Voulon devrait avoir à payer entre 25 000 et 50 000 €.

Le début des travaux est prévu pour Mars 2025 et la fin en Novembre 2025.

➤ **Révision du PLUi**

- Une réunion a eu lieu le 24 octobre avec le bureau d'études pour déposer les propositions de carte.
- Une réunion avec la DDT et l'AT86 a eu lieu le 5 novembre pour présenter la vision de l'Etat du PLUi.

M. le maire indique que le principe général est de penser à l'intérêt de la communauté de communes et non pas de la commune.

---

## 5- INFORMATION SUR LES LOCATIONS

➤ **Mouvements :**

- Un départ au 1 impasse des Isles au 31/10, de nouveaux locataires arriveront le 15/11.
- Un départ au 6 impasse des Isles le 13/11. Un nouveau locataire arrivera le 21/11.

Le loyer mensuel des deux maisons est de 615 €.

Le garage qui est dans l'impasse était mis à disposition des locataires, ce n'est plus le cas. Le conseil devra décider s'il doit être remis en état ou démolé pour faire un parking supplémentaire.

➤ **Maintenance des pompes à chaleur**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les deux maisons louées par la commune cité Vaucladis sont équipées de pompes à chaleur. Un contrat de maintenance global de tous les équipements de la commune avait été signé avec la société BRUNET, comprenant notamment la maintenance annuelle des deux pompes à chaleur. Le montant correspondant à cette maintenance est refacturé annuellement à chaque locataire.

M. le maire indique que le contrat avec la société BRUNET a été résilié au 31/12/2024.

Le Maire présente ensuite la proposition de contrat de maintenance de la société BJ Energies (La Villedieu-du-Clain 86). Le montant de la maintenance annuelle des pompes à chaleur est de 180 € TTC par logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide d'accepter la proposition de la société BJ Energies ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- autorise M. le Maire à facturer à chaque locataire en 2025 un montant de 180 € pour la maintenance annuelle des pompes à chaleur ;
- précise que le montant refacturé sera réévalué chaque année en fonction de l'évolution du tarif du prestataire.

---

## 6- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LA PARCELLE B 1480

Une convention avait été signée avec M. Lamy pour l'exploitation de la parcelle communale section B n° 1480. Cette convention est arrivée à terme. M. Latu a contacté l'épouse de M. Lamy et attend sa réponse. La décision est donc reportée.

---

## 7- DECISION MODIFICATIVE N°3 – ALARME INCENDIE A L'ECOLE

M. le maire informe le conseil municipal du remplacement de l'alarme incendie à l'école, le coût de cette installation s'élève à 1465.90 € TTC.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, il n'y a pas assez de crédits sur l'opération 0068 – Travaux école. M. le maire propose donc de prendre la décision modificative suivante :

### INVESTISSEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 0068 : Bâtiments publics	1 050,00
2131 (21) - 104 : Bâtiments publics	-1 050,00
	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

---

## **8 - REMBOURSEMENT DE M. LATU POUR L'ACHAT D'UNE POMPE A GASOIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a payé personnellement la somme de 129.99 € pour l'achat d'une pompe à gasoil électrique pour le service technique.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser M. LATU et autorise l'émission d'un mandat de 129.99 € en sa faveur.

---

## **9- SOREGIES – POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL**

M. le Maire informe le Conseil municipal que SOREGIES viendra, cette année encore, poser et déposer les illuminations de Noël. Ce service est proposé gratuitement. SOREGIES peut ensuite bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés. Dans ce but, SOREGIES a transmis à la commune une convention de mécénat pour 2024, la prestation est évaluée à 1 749 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mécénat entre SOREGIES et la commune.

---

## **10- RECRUTEMENT D'UN CONTRATUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-23 alinéa 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 9 novembre 2024 au 8 juillet 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

---

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Bus scolaire**

M. Latu indique que le bus est vieillissant et est de plus en plus souvent en panne. Il va falloir commencer à réfléchir à l'avenir.

### **➤ Ecole**

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale est venu se présenter le 15 octobre. Il souhaite le dialogue et la transparence. Concernant l'avenir de l'école, il ne s'est pas prononcé. Les élus du SIVOS et les maires des deux communes ont convenu de monter un dossier pour défendre l'école en mettant en valeur tout ce qui est proposé. Les parents d'élèves et les enseignantes participeront à l'élaboration du dossier.

M. Protat explique que le projecteur à l'entrée de l'école est mal positionné et qu'il faudrait le mettre plus du côté de la cour. Le conseil est d'accord pour qu'il soit déplacé.

➤ **Bibliothèque**

M. Protat et le magasin Lusagri de Lusignan sont remerciés pour avoir donné à la bibliothèque des étagères supplémentaires. M. et Mme Protat sont également remerciés pour avoir installé ces étagères et réaménagé toute la bibliothèque.

Mme Protat a également mis en place une page Facebook pour la commune, elle l'utilisera pour annoncer toutes les activités et animations de la bibliothèque.

➤ **Repas des aînés**

Mme Pasquet remercie les conseillers municipaux qui ont organisé le repas des aînés et les remercient également ainsi que leurs conjoint(e)s de leur présence et de leur aide le jour du repas.

Le coût total du repas est de 1671,64 €

La date du repas pour l'année 2025 est fixée au 20 septembre.